

Résultat du concours littéraire annuel donné par
M. l'Inspecteur ecclésiastique aux élèves
du Cours supérieur des couvents
du diocèse de Québec

—o—
CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

1^{er} Prix : Couvent de Saint-Romuald.

2^{ème} " " de Sainte-Croix.

Les couvents de Bellevue et de Saint-Roch ont concouru séparément et individuellement.

CONGRÉGATION DE JÉSUS ET MARIE

Prix : Couvent de Saint-Michel.

Les couvents de Sillery et de Lauzon ont eu un concours à part.

COUVENTS DES SŒURS DE LA CHARITÉ

1^{er} Prix : Couvent de Saint-Joseph (Beauce).

2^{ème} " " de Deschambault.

L'Académie de Québec a concouru séparément.

COUVENTS DU BON-PASTEUR

1^{er} Prix : Couvent de Charlesbourg.

2^{ème} " " de Saint-Sylvestre.

L'Académie Saint-Louis a concouru séparément.

Les élèves du couvent de Saint-Ephrem (Beauce), dirigé par les Servantes de Marie, et du couvent de Saint-Casimir, par les Sœurs de la Providence, ont également pris part à ce concours.

Le concours pour le prix Baillairgé, au couvent des Ursulines, comprend une double épreuve littéraire, une lettre et une narration. — Le règlement sévère qui préside à la correction des compositions de ce concours rappelle celui de l'ancien concours pour le prix du Prince de Galles à l'Université Laval, à savoir, que, dans le cas où la plus haute concurrente n'obtient pas les quatre-cinquièmes du maximum des points, la somme